

06.01.2010 - 11:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse / Prise de position 64/2009 Parties: Enseignants de l'Ecole cantonale Olten c. «Oltner Tagblatt» Plainte partiellement admise

Interlaken (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être
téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100018292> -

Sujet: Pluralisme des points de vue / Fonctions publiques

Résumé

Journalisme et exercice d'une fonction publique

L'«Oltner Tagblatt» a fait l'objet d'un blâme de la part du Conseil de la presse. Dans une prise de position rendue publique le 6 janvier 2010, l'organe d'autocontrôle déontologique de la presse suisse reproche au rédacteur en chef du journal de ne pas avoir clairement fait savoir qu'il exerçait une double fonction.

Dans un conflit portant sur l'introduction d'un degré secondaire pré-gymnasial, le journal s'était opposé à l'Ecole cantonale d'Olten qui entendait assumer seule l'enseignement des élèves «Sek P» du sud du canton de Soleure. Le rédacteur en chef du «Tagblatt», Beat Nützi, a écrit notamment en mars 2009 différents commentaires à ce sujet.

Dans une prise de position consécutive à une plainte d'enseignants de l'Ecole cantonale, le Conseil suisse de la presse reproche à Nützi de ne pas avoir fait clairement apparaître qu'il était prévenu dans ce conflit en tant que président de la communauté d'intérêt de l'école du district Gäu. Cette école avait alors exigé l'introduction d'un degré «Sek P» chez elle. Le rédacteur en chef aurait dû soit se récuser soit préciser sa double fonction à l'intention de ses lecteurs dans tous les commentaires ayant trait à ce thème, estime le Conseil de la presse.

En revanche, il a rejeté les autres griefs des plaignants qui, dans le même contexte critiquaient la partialité du compte rendu, l'absence d'une pluralité d'opinions et une série d'informations erronées.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Bahnhofstrasse 5
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>